

Politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle un collaborateur de HOMA CAPITAL, HOMA CAPITAL SA ou un client, a un intérêt d'ordre matériel, professionnel, commercial ou financier qui vient concurrencer l'intérêt d'un client.

HOMA CAPITAL est tenu de prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher les conflits d'intérêts de porter atteinte aux intérêts de ses clients.

La société a établi un inventaire (ou cartographie) des situations potentielles susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts.

Face à chaque situation identifiée une mesure d'encadrement est prévue, il s'agit des différents dispositifs de contrôle mis en œuvre dans la société de gestion, et repris dans des procédures opérationnelles.

La société tient notamment à jour un registre des conflits d'intérêts, dans lequel sont consignés les conflits d'intérêts identifiés, qu'ils soient susceptibles de se produire ou avérés.

De même, un mode opératoire précis est mis en place en vue de traiter le conflit tout en privilégiant l'intérêt du client.

- Dans le cas où le conflit est potentiel et qu'aucune solution ne permet de traiter le conflit en privilégiant l'intérêt du client, la société s'abstiendra.
- Dans le cas où le conflit d'intérêt n'a pu être évité malgré les mesures de prévention mises en place, la Direction Générale informera le client de façon claire et appropriée, afin de lui permettre de prendre une décision en connaissance de cause.
 - L'information au client sera effectuée au moyen d'un courrier dans lequel HOMA CAPITAL précisera la nature du conflit, les personnes et entités concernées, les éventuels impacts financiers et les moyens mis en œuvre pour le résoudre. Une copie de ce courrier sera consignée dans le registre des conflits d'intérêts.

Pour toute information complémentaire, la politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.